

Quelques caractéristiques du nouveau fusil d'assaut : arme suisse de précision de l'avenir

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **102 (1957)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques caractéristiques du nouveau fusil d'assaut

*Arme suisse de précision de l'avenir*¹

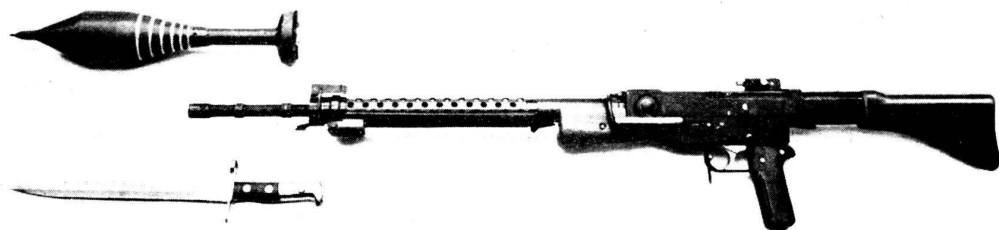
On parle depuis longtemps déjà de l'introduction dans notre armée d'un nouveau fusil automatique et les Chambres fédérales, dans leur dernière session de 1956, ont mis un terme à de longues discussions et à de multiples suppositions en approuvant la proposition de la Commission de défense nationale de choisir comme nouvelle arme individuelle le fusil sorti des usines de la Société Industrielle Suisse de Neuhausen à titre de prototype.

Trois modèles différents ont été soumis, au cours de ces dernières années, à des essais approfondis : en plus du fusil SIG, l'on trouvait celui de la Fabrique Fédérale d'armes, à Berne, et celui qu'utilisent les troupes dépendant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de fabrication belge. Le fusil de l'OTAN, que l'on avait légèrement modifié pour qu'il puisse tirer nos munitions d'ordonnance, fut rapidement éliminé au cours des essais, qu'il a fallu multiplier pour déterminer exactement les avantages et les inconvénients des deux modèles suisses en présence.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARME

Le nouveau fusil SIG est une arme entièrement automatique qui permet aussi bien un tir coup par coup que le tir en rafales, à l'exemple de la mitrailleuse, de la mitrailleuse et du fusil-mitrailleur, et il est muni d'un nouveau système de culasse à verrouillage par rouleaux ; il est automatique justement parce qu'il se recharge de lui-même, sous la pression des gaz au moment du départ du coup qui force la culasse en arrière l'espace d'un instant. Il se referme immédiatement après sur la nouvelle cartouche qu'il a extraite en passant. A ce

¹ Tiré de la *Gazette des carabiniers suisses* du 18 janvier 1957.



SIG 16 710



SIG 16 708

LE NOUVEAU FUSIL AUTOMATIQUE DE L'ARMÉE

Sur la proposition de la Commission de défense nationale, le Département militaire fédéral s'est prononcé sur le choix du modèle du nouveau fusil automatique dont sera dotée notre armée. Il fallait choisir entre des modèles présentant tous deux de belles qualités. Après un examen minutieux des deux

propos, il y a lieu de relever que le magasin du fusil-mitrailleur actuel peut devenir celui du fusil automatique.

Il est, d'autre part, muni d'un bipied rabattable que le tireur fixe à son choix soit à l'avant, soit au milieu de l'arme, et dont l'effet principal est d'assurer aux projectiles une plus grande précision.

L'un des meilleurs atouts du nouveau fusil automatique réside dans son dioptré : cet appareil, que les tireurs à la carabine connaissent bien puisqu'il leur permet de corriger les erreurs de hauteur et de dérive, remplace en quelque sorte la hausse et il est, sur le fusil SIG, d'une conception entièrement nouvelle. En outre, le nouveau fusil automatique permet le lancement de grenades anti-chars sans le secours d'un tromblon : la grenade est simplement fixée au bout du canon et une cartouche propulsive en déclenche la projection.

Le calibre de l'arme est de 7,52 mm. et sa longueur totale de 1,112 m., le canon à lui seul mesurant 58,6 cm. Il possède 4 rayures. Quant au poids du fusil, il est de 5,5 kg. et de 7 kg. environ lorsqu'il est muni d'une bretelle et d'un magasin rempli de 30 cartouches. Sa cadence de tir est de 490 cartouches à la minute en moyenne.

Dans le tir coup par coup, la précision, la portée pratique et l'efficacité du nouveau fusil sont celles du mousqueton actuel, mais sa supériorité sur le modèle 31 et la mitrailleuse repose sur le fait qu'un bon tireur est capable de lâcher 40 à 60 balles par minute dans le visuel d'une cible militaire A à une distance de 200 ou 300 mètres.

Par le tir en rafales, le nouveau fusil automatique est susceptible de remplir certaines tâches actuellement dévolues au fusil-mitrailleur.

L'IMPORTANCE TACTIQUE DU FUSIL AUTOMATIQUE

L'armement actuel des petites subdivisions d'infanterie ne répond plus, on l'a dit souvent, aux conditions de la guerre moderne. Le mousqueton, tout en étant doté d'une remar-

quable précision et d'une portée qui le rend particulièrement efficace, ne possède cependant pas une cadence de tir suffisante lorsqu'il s'agit de combattre un adversaire supérieur en nombre.

La mitrailleuse, pour sa part, a en sa faveur une cadence de tir élevée, tant pour le tir coup par coup que pour le tir en rafales, mais l'efficacité de ses projectiles est extrêmement réduite au-delà de 100 mètres et même au-delà de 30 mètres contre des vestes blindées ou d'épais vêtements d'hiver.

En outre, le feu d'infanterie indispensable à la conduite d'un assaut à des distances inférieures à 500 mètres est insuffisant dans le temps et dans l'espace s'il est fourni par les seuls fusils-mitrailleurs ou mitrailleuses ; ce sont là des armes collectives, servies par plusieurs hommes, et elles offrent une cible d'une surface relativement grande au feu de l'adversaire. Aussi la puissance de feu de l'infanterie ne saurait-elle être simplement accrue par l'augmentation du nombre des fusils-mitrailleurs ou des mitrailleuses ; cette solution exigerait d'ailleurs des effectifs importants et elle contribuerait à l'alourdissement des unités de combat, ce qui n'est guère indiqué aujourd'hui : le combat moderne réclame au contraire de nombreuses sources de feu provenant d'armes automatiques individuelles multiples plutôt que d'un nombre restreint d'armes lourdes collectives, bientôt repérées par l'adversaire et mises rapidement hors de combat.

Le fusil automatique a l'avantage de n'exiger qu'un seul servant et la cible qu'il offre à l'adversaire est de dimensions extrêmement restreintes. En dotant l'infanterie de cette arme, on multiplie le nombre de ses sources de feu et leur répartition dans le terrain, sur l'ensemble d'un champ de bataille, rend la troupe beaucoup moins vulnérable au feu de l'adversaire : l'augmentation, le renforcement et une décentralisation extrême des sources de feu revêtent, en effet, une importance capitale dans la conduite de la guerre atomique. Le fusil automatique assure le respect de ces exigences dans une très large mesure et il est susceptible d'accroître sensiblement la puissance de feu de l'infanterie.



Tirs d'essai pour comparer les modèles d'un nouveau fusil militaire.



Soldats qui ont lancé, à l'aide du nouveau fusil, des grenades dégageant un brouillard artificiel, s'appêtent, après avoir rapidement changé le magasin de l'arme, à combattre l'ennemi soit en le mitraillant, soit par le coup de feu précis. Cette nouvelle arme se distingue par ses remarquables qualités.

LES AVANTAGES TECHNIQUES A L'INSTRUCTION

Comme le fusil automatique est appelé à remplacer aussi bien le mousqueton que la mitrailleuse, la diversité des armes dont disposent les troupes combattantes en sera sensiblement réduite et leur organisation, en même temps que leur instruction, en sera simplifiée.

Le fusil automatique, destiné à remplacer à tous égards le mousqueton, deviendra bientôt l'arme individuelle du soldat : il sera soumis comme par le passé à l'obligation d'exécuter annuellement ses tirs militaires, mais dès qu'il sera rendu à la vie civile, son arme sera munie d'un magasin de faible contenance et non plus de celui qui avait place pour 30 cartouches.

Les associations suisses de tir ont promis expressément leur appui aux porteurs du nouveau fusil automatique, qui s'intégreront ainsi peu à peu dans la vie de la S.S.C.

LE PROBLÈME DES MUNITIONS

Dans les années qui suivirent la seconde guerre mondiale, l'on avait envisagé d'utiliser, avec le fusil automatique, des munitions plus légères que celles destinées au mousqueton, au fusil-mitrailleur ou à la mitrailleuse. L'on aurait voulu obtenir une cartouche moyenne, sur le modèle de celle qu'ont employée plusieurs belligérants, en particulier les Allemands. Finalement, l'on renonça à modifier les munitions suisses d'ordonnance, avant tout pour les motifs suivants : la portée pratique de tels projectiles est insuffisante, le champ de mire est trop restreint, notamment sur les grandes distances, eu égard à la trajectoire trop peu tendue de ces balles, la force de pénétration du projectile, c'est-à-dire son effet au but, est extrêmement limitée ; enfin, l'utilisation des cartouches d'ordonnance fabriquées en Suisse aussi bien par le fusil que les armes automatiques collectives simplifie grandement le problème du ravitaillement, même si cet avantage est en partie réduit par l'alourdissement des transports de munitions. Celles-ci sont maintenant normalisées au maximum pour les armes d'infanterie.

L'ACQUISITION DES NOUVEAUX FUSILS ET LEUR DISTRIBUTION

Il ressort du message du Conseil fédéral que le coût d'une première série de 25 000 fusils automatiques ascende à 36 millions de francs. Cette somme porte également sur les dépenses nécessaires à la fabrication d'un outillage approprié et à l'aménagement des installations indispensables à une production accrue. On peut donc estimer, d'ores et déjà, que les séries ultérieures du nouveau fusil d'assaut ne reviendront pas à ce prix ; le coût de chaque pièce n'a pu encore être établi d'une manière définitive. Il sera communiqué aux Chambres fédérales au cours de leur session du mois de mars. Il ne faudrait donc pas en déduire non plus que cette nouvelle arme coûtera environ 1500 francs la pièce, comme c'est le cas pour quelques milliers actuellement commandés.

L'acquisition des fusils automatiques nécessaires à l'armement de l'armée entière (et il s'agit là de centaines de mille) ne peut se faire que par étapes et portera sur plusieurs années. C'est ainsi que pour des raisons relevant de la technique de la fabrication, la première série ne pourra pas être très importante et elle représente les possibilités d'une année de production. Les premiers fusils automatiques seront vraisemblablement livrés dans la seconde moitié de 1958 seulement, et selon les décisions préalables actuelles, ils seront remis à la troupe en tenant compte non pas des classes d'âge, comme on aurait aussi pu le supposer, mais des unités elles-mêmes. On évitera ainsi que les hommes les composant soient armés les uns d'un fusil automatique, les autres d'un mousqueton, cette situation n'étant guère favorable à de nombreux égards.

Les nouveaux fusils seront distribués en premier lieu aux formations de grenadiers de l'infanterie et des troupes légères.

En guise de conclusion, nous voudrions faire part de nos sentiments reconnaissants à M. le Conseiller fédéral Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral, qui nous a communiqué les détails de cet article.